

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

Séance du : 22 avril 2024
Président : M. Vincent BUCCINO
Rapport sur : Rapport-préavis N° 2024/130
Rapporteur : M. Jacky COLOMB

LE CONSEIL COMMUNAL DE NYON

vu le rapport-préavis N° 2024/130 concernant la réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Carinne Bertola et consorts intitulé « Nyon, ton patrimoine du XXe siècle est digne d'intérêt ! »,
ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide :

1. de prendre acte du rapport-préavis N° 2024/130 valant réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Carinne Bertola et consorts intitulé « Nyon, ton patrimoine du XXe siècle est digne d'intérêt ! » ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire de CHF 120'000.– au compte N° 351.3185.01 – *Mandataires patrimoine XXe siècle* (à créer) au budget 2024 afin de constituer une équipe pluridisciplinaire et de financer un mandat de coordinateur-riche consacrés à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine du XXe siècle ;
3. de prendre acte que ce crédit sera utilisé prorata temporis sur l'exercice 2024, dès son approbation par le Conseil communal ;
4. de prendre acte que la Municipalité inscrira au budget 2025 et suivants un montant de CHF 120'000.– au compte N° 351.3185.01 - *Mandataires patrimoine XXe siècle* (à créer), afin de constituer une équipe pluridisciplinaire et de financer un mandat de coordinateur-riche consacrés à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine du XXe siècle.

Les conclusions du préavis sont acceptées par 59 oui, 18 non et 5 abstentions.

Pour extrait conforme levé le 23 avril 2024.

l'attestent

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Le Président :

La Secrétaire :

